



Tour Exaltis  
61, rue Henri Regnault  
92075 Paris La Défense Cedex

## **BREAK POVERTY FOUNDATION**

### **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2022

## **BREAK POVERTY FOUNDATION**

*Fonds de dotation*

Siège social : 81 rue de Lille - 75007 Paris

SIREN : 833 584 345

## **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2022

Au conseil d'administration du fonds de dotation BREAK POVERTY FOUNDATION,

## **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds de dotation BREAK POVERTY FOUNDATION relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds de dotation à la fin de cet exercice.

## **Fondement de l'opinion**

### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

## Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance des appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Elles ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne la conformité aux dispositions du règlement ANC n°2018-06 modifié par le règlement ANC n° 2020-08 du compte de résultat par origine et par destination (CROD) et du compte d'emploi annuel des ressources (CER), ainsi que le caractère approprié des modalités et hypothèses retenues pour leur élaboration, présentées dans la « note CROD et CER » de l'annexe aux comptes annuels.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux administrateurs.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds de dotation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Trésorier en accord avec le Président.

## Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds de dotation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes,  
Mazars

Paris La Défense, le 28 mars 2022

DocuSigned by:  
*Aurélie Joubin*  
130CF300E20342D...

Aurélie JOUBIN

## Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/22	Net au 31/12/21
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits assimilés	32 527	32 527		1 428
Droit au bail				
Autres immob. incorporelles / Avances et acom				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles	57 076	52 985	4 091	5 048
Immob. en cours / Avances et acomptes				
Biens reçus par legs / donations destinés à être				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
TIAP & autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
<b>Total I</b>	<b>89 603</b>	<b>85 512</b>	<b>4 091</b>	<b>6 476</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Usagers et comptes rattachés				8 000
Créances reçues par leg ou donations				
Autres créances	693 708		693 708	463 750
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	343 448		343 448	349 870
Charges constatées d'avance	7 285		7 285	
<b>Total II</b>	<b>1 044 442</b>		<b>1 044 442</b>	<b>821 620</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Prime de remboursement des obligations (IV)				
Ecart de conversion - Actif (V)				
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	<b>1 134 045</b>	<b>85 512</b>	<b>1 048 533</b>	<b>828 096</b>

## Bilan

	Net au 31/12/22	Net au 31/12/21
<b>FONDS PROPRES</b>		
<b>Fonds propres sans droit de reprise</b>		
Première situation nette établie		
Fonds statutaires		
Dotations non consommables		
Autres fonds propres sans droit de reprise		
<b>Fonds propres avec droit de reprise</b>		
Fonds statutaires avec droit de reprise		
Autres fonds propres avec droit de reprise		
Ecart de réévaluation		
<b>Réserves</b>		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres réserves		
Report à nouveau		
<b>Excédent ou déficit de l'exercice</b>		
<b>Situation nette (sous-total)</b>		
Fonds propres consommables	223 622	50 637
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Droit des propriétaires (commodat)		
<b>Total I</b>	<b>223 622</b>	<b>50 637</b>
<b>FONDS REPORTES ET DEDIES</b>		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	172 640	218 837
<b>Total II</b>	<b>172 640</b>	<b>218 837</b>
<b>PROVISIONS</b>		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
<b>Total III</b>		
<b>DETTES</b>		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts		
Découverts et concours bancaires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	43 837	47 631
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	70 754	59 702
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	103 470	39 988
Produits constatés d'avance	434 210	411 300
<b>Total IV</b>	<b>652 271</b>	<b>558 621</b>
Ecart de conversion - Passif (V)		
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	<b>1 048 533</b>	<b>828 096</b>

## Compte de résultat

	du 01/01/22 au 31/12/22 12 mois	du 01/01/21 au 31/12/21 12 mois
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Cotisations		
<b>Ventes de biens et de services</b>	<b>68 202</b>	<b>20 000</b>
Ventes de biens		
Ventes de prestations services	68 202	20 000
<b>Produits de tiers financeurs</b>	<b>1 928 142</b>	<b>2 665 423</b>
Concours publics et subventions d'exploitation	6 000	
Vts des fondateurs ou conso. de la dot. consommable	227 015	412 754
Ressources liées à la générosité du public	982 476	1 195 781
Contributions financières	712 650	1 056 888
Repr. / amort., dépréc., prov. et transferts de charges		
Utilisation des fonds dédiés	203 772	270 435
Autres produits	5	75
<b>Total I</b>	<b>2 200 121</b>	<b>2 955 933</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Achats de marchandises		50 895
Variations de stock		
Autres achats et charges externes	554 947	605 942
Aides financières	983 516	1 700 030
Impôts, taxes et versements assimilés	22 109	15 938
Salaires et traitements	340 379	302 729
Charges sociales	138 002	124 076
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	3 585	22 481
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés	157 575	133 837
Autres charges	8	5
<b>Total II</b>	<b>2 200 121</b>	<b>2 955 933</b>
<b>1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>		
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immob.		
Autres intérêts et produits assimilés		
Repr./ provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets / cessions de valeurs mob. de placement		
<b>Total III</b>		
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
Dotations aux amort., aux dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Chges nettes / cessions de valeurs mob. de placement		
<b>Total IV</b>		
<b>2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)</b>		
<b>3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)</b>		
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises provisions, dép., et transferts de charge		
<b>Total V</b>		

## Compte de résultat

	du 01/01/22 au 31/12/22 12 mois	du 01/01/21 au 31/12/21 12 mois
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dot. amortissements, aux dépréciations et provisions		
<b>Total VI</b>		
<b>4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)</b>		
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
<b>Total des produits (I + III + V)</b>	<b>2 200 121</b>	<b>2 955 933</b>
<b>Total des charges ((II + IV + VI + VII + VIII)</b>	<b>2 200 121</b>	<b>2 955 933</b>
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>		
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Dons en nature	99 731	
Prestations en nature	432 511	66 640
Bénévolat		992
<b>TOTAL</b>	<b>532 242</b>	<b>67 632</b>
<b>CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite	532 242	65 140
Prestations en nature		1 500
Personnel bénévole		992
<b>TOTAL</b>	<b>532 242</b>	<b>67 632</b>

## Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : BREAK POVERTY FOUNDATION

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022, dont le total est de 1 048 533 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un résultat de 0 Euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 28/03/2023 par les dirigeants de l'association.

### Description de l'objet social, des activités ou missions sociales réalisées et des moyens mis en oeuvre

Description de l'objet social :

Le fonds de dotation, qui fait appel public à la générosité, a pour missions sociales « de développer, de conduire et de soutenir des activités d'intérêt général à caractères humanitaire et scientifique aux fins de lutter contre toutes les formes d'extrême pauvreté, dont son notamment victimes les enfants en France et à l'International ».

En 2022, les missions sociales intègrent trois domaines d'intervention :

- Soutien à la petite enfance : favoriser l'éveil de chaque enfant dès le plus jeune âge via le développement de lieux d'accueil dans les quartiers prioritaires, la mise en place d'ateliers de développement de l'éveil et du langage etc.
- Prévention du décrochage scolaire : offrir l'accompagnement nécessaire à chaque enfant pour lui donner les moyens de réussir dans sa scolarité via un suivi individualisé, un apprentissage en groupes restreints etc.
- Accès au premier emploi : permettre aux jeunes issus de milieux défavorisés de se familiariser avec le monde de l'entreprise et d'élaborer un projet professionnel via du mentorat, des ateliers de formation, de la mise en réseau etc.

Moyen mis en oeuvre :

Pour accomplir sa mission, Break Poverty Foundation dispose d'une dotation financée par son fondateur qui lui permet de couvrir ses frais de fonctionnement et les frais de collecte de fonds auprès des donateurs particuliers.

La stratégie de collecte de fonds est focalisée sur le recrutement de donateurs réguliers qui permettront, à terme, de financer les frais de fonctionnement du fonds et d'assurer son autonomie financière.

La mission sociale de Break Poverty Foundation est financée par la dotation du fondateur, par les fonds collectés auprès des entreprises, et par les fonds collectés auprès des particuliers. Les fonds issus du mécénat sont affectés au projet choisi par l'entreprise et donne lieu à l'établissement d'une convention.

### Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2022 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement n°2014-03 relatif au plan comptable général et plus spécifiquement au règlement n°2018-06 modifié par le règlement n°2020-08 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

## Règles et méthodes comptables

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Engagements retraite :

Le seul engagement de retraite supporté par l'entreprise est constitué par les indemnités de fin de carrière (IFC) du personnel, la législation prévoyant que les indemnités sont versées aux salariés au moment de leur départ en retraite, en fonction de leur ancienneté et de leur salaire à l'âge de la retraite. A ce jour, l'évaluation de cet engagement n'est pas réalisée compte tenu de la taille de l'effectif de la société et de la rotation du personnel.

Evènements postérieurs à la clôture :

Il n'a pas été relevé d'évènements postérieurs à la clôture qui remettent en cause les présents comptes annuels.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

## Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

### Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- \* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- \* Matériel de bureau : 3 ans
- \* Matériel informatique : 3 ans
- \* Mobilier : 5 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

## Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

## Faits caractéristiques

### Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

---

Des dotations complémentaires de 400.000€ ont été versées par le fondateur et affectées en dotation complémentaire consommable.

## Notes sur le compte de résultat

### Charges et produits d'exploitation et financiers

#### Rémunération des commissaires aux comptes

##### Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 10 680 Euros

Honoraire des autres services : 0 Euros

#### Subventions d'exploitation

Les 6 000 € perçus par le fonds de dotation correspondent à une aide à l'embauche concernant les contrats d'apprentissage.

##### Concours publics et subventions

	Union européenne	Etat	Collectivités territoriales	CAF	Autres	Total
Concours publics		6 000				6 000
Subventions d'exploitation						
Subventions d'équilibre						
Subventions d'investissement						
						6 000

## Notes sur le bilan

## Actif immobilisé

## Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	32 527			32 527
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>32 527</b>			<b>32 527</b>
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	1 098			1 098
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	54 778	1 200		55 978
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>55 876</b>	<b>1 200</b>		<b>57 076</b>
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
<b>Immobilisations financières</b>				
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>88 403</b>	<b>1 200</b>		<b>89 603</b>

## Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
<b>Ventilation des augmentations</b>				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		1 200		1 200
Apports				
Créations				
Réévaluations				
<b>Augmentations de l'exercice</b>		<b>1 200</b>		<b>1 200</b>
<b>Ventilation des diminutions</b>				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
<b>Diminutions de l'exercice</b>				

## Notes sur le bilan

## Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	31 099	1 428		32 527
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>31 099</b>	<b>1 428</b>		<b>32 527</b>
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	1 098			1 098
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	49 731	2 157		51 887
- Emballages récupérables et divers				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>50 829</b>	<b>2 157</b>		<b>52 985</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>81 927</b>	<b>3 585</b>		<b>85 512</b>

## Notes sur le bilan

### Actif circulant

#### Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 700 994 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
<b>Créances de l'actif immobilisé :</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
<b>Créances de l'actif circulant :</b>			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	693 708	523 708	170 000
Charges constatées d'avance	7 285	7 285	
<b>Total</b>	<b>700 994</b>	<b>530 994</b>	<b>170 000</b>
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

#### Produits à recevoir

	Montant
IJSS NETTES SUBROGATION	101
<b>Total</b>	<b>101</b>

## Notes sur le bilan

## Fonds propres

## Tableau de variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	À la clôture
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves					
Report à Nouveau					
Excédent ou déficit de l'exercice					
<b>Situation nette</b>					
Fonds propres consommables	50 637		400 000	227 015	223 622
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
Droits de propriétaires (Commodat)					
<b>TOTAL</b>	<b>50 637</b>		<b>400 000</b>	<b>227 015</b>	<b>223 622</b>

## Notes sur le bilan

### Dettes

#### Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 652 271 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	43 837	43 837		
Dettes fiscales et sociales	70 754	70 754		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	103 470	103 470		
Produits constatés d'avance	434 210	434 210		
<b>Total</b>	<b>652 271</b>	<b>652 271</b>		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

#### Charges à payer

	Montant
FACT NON PARVENUES	15 474
PROVISION POUR CP	13 721
PROVISIONS POUR RTT	1 427
CHARGES SOCIALES SUR CP	7 466
CHARGES SOCIALES SUR RTT	718
<b>Total</b>	<b>38 806</b>

## Notes sur le bilan

## Comptes de régularisation

## Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATÉES D AVANCE	7 285		
<b>Total</b>	<b>7 285</b>		

## Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
My French Bank	30 000		
Fondation Peters	54 000		
Fondation Peters	55 650		
Webmecanik	4 680		
Fondation Rothschild	160 000		
Marechal Electric	120 000		
Refacturation Salaires Sanchez	9 880		
<b>Total</b>	<b>434 210</b>		

## Autres informations

### Effectif

Effectif moyen du personnel : 6 personnes.

	Effectif Hommes	Effectif Femmes	Effectif Total	Effectif équivalent (Temps plein)
Cadres	1	3	4	4
Employés		2	2	1
Ouvriers				
Contrat Emploi Solidarité				
Contrat de Qualification				
Contrat Retour Emploi				
Contrat initiative Emploi				
<b>Total</b>	<b>1</b>	<b>5</b>	<b>6</b>	<b>5</b>

### Informations sur les dirigeants

#### Rémunérations allouées aux dirigeants

Aucun administrateur n'a perçu de rémunération au cours de l'exercice.

## Autres informations

### Engagements financiers

#### Engagements donnés

	Montant en Euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Autres engagements donnés	106 000
<b>Total</b>	<b>106 000</b>

Aux termes de la convention de soutien signée avec L'Association de la Fondation Etudiante pour la Ville (AFEV) en date du 20 octobre 2021, le fonds de dotation Break Poverty Foundation a versé 45 874€ à l'AFEV le 10 décembre 2021, pour l'année 2022. Le fonds de dotation Break Poverty Foundation s'engage à verser à l'AFEV:

- 53 000€ pour l'année 2023

- 55 000€ pour l'année 2024

### Contributions volontaires

	N	N-1
<b>Ressources</b>		
Bénévolat		992
Prestations en nature	432 511	66 640
Dons en nature	99 731	
<b>Total</b>	<b>532 242</b>	<b>67 632</b>
<b>Emplois</b>		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services	532 242	65 140
Prestations		1 500
Personnel bénévole		992
<b>Total</b>	<b>532 242</b>	<b>67 632</b>

Conformément à une convention signée en date du 4 octobre 2018, Break Poverty Foundation occupe à titre gratuit des locaux situés 81 rue de Lille - 75007 Paris.

## Autres informations

A compter du 1er janvier 2021 Break Poverty Foundation partage l'occupation gracieuse de ces locaux avec l'Institut Break Poverty et occupe désormais 103 m<sup>2</sup> des 250m<sup>2</sup> mis à disposition réparti entre les deux entités en fonction du nombre de postes de travail utilisés. Cette mise à disposition gracieuse est valorisée à 65 140 €.

Break Poverty Foundation a bénéficié de don en nature pour 429 316 € et de mécénats de compétence d'un montant de 37 786 €.

## Autres informations - Fonds dédiés

### Fonds dédiés

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS DÉDIÉS

Variation des fonds dédiés issue de	À l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations		Transferts	A la clôture de l'exercice	
			Montant global	dont remboursements		Montant global	dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
<b>Subventions d'exploitation</b>							
<b>Contributions financières d'autres organismes</b>							
Fonds dédiés issu NANTES	15 000	21 887	15 000			21 887	
Fonds dédiés UPP	2 000		2 000			0	
Fonds dédiés DAT		14 132				14 132	
Fonds dédiés Bethune		11 337				11 337	
Fonds dédiés Mentorat		22 500				22 500	
<b>Ressources liées à la générosité du public</b>							
Fonds dédiés NANTES GP	88 500	27 100	88 500			27 100	
Fonds dédiés BETHUNES GP	5 000	39 000	5 000			39 000	
Fonds dédiés RC		20 620				20 620	
Fonds dédiés ROUILLY - GP	104 430	1 000	89 365			16 065	
Fonds dédiés UPP GP	3 907		3 907			0	
<b>TOTAL</b>	<b>218 837</b>	<b>157 575</b>	<b>203 772</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>172 640</b>	<b>0</b>

Le règlement ANC 2018-06 définit les fonds dédiés comme "la partie des ressources dédiées par les tiers financeurs à des projets définis qui, à la clôture de l'exercice, n'a pas pu être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard".

Les fonds dédiés sont calculés par type de ressources et par projets.

Les ressources de Break Poverty Foundation pouvant être inscrites en fonds dédiés sont :

- les ressources liées à la générosité du public.
- les contributions financières d'autres organismes.

Les ressources sont celles ayant un caractère certain et dont la période correspond à celle de l'exercice social, elles sont comptabilisées à la date de signature de la convention. Les conventions pluriannuelles font l'objet d'une répartition par exercice par constatation d'un produit constaté d'avance.

Les ressources utilisées correspondent aux aides financières accordées par Break Poverty Foundation à des tiers afin de financer les projets entrant dans les missions sociales. Les aides financières sont comptabilisées à la date à laquelle leur attribution a été notifiée aux bénéficiaires, qu'elles soient pluriannuelles ou assorties d'une clause résolutoire. Il en est de même en présence d'une clause suspensive, sous réserve que la sortie de ressources soit probable. Dans le cas contraire cette aide financière figurera dans les engagements hors bilan.

## Note CROD et CER

### Présentation du compte de résultat par origine et destination (CROD)

#### Définition

Le compte de résultat par origine et destination (CROD) est présenté selon le modèle du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 modifié par le règlement ANC n°2020-08. Ce nouveau tableau présente l'origine des produits et leurs emplois par destination (missions sociales, frais de recherche de fonds, frais de fonctionnement et autres postes de charges). Le résultat apparaissant au compte de résultat par origine et destination est strictement identique à celui du bilan et du compte de résultat. De même, le total des charges par destination est égal au total des charges du compte de résultat et le total des produits par origine à celui des produits du compte de résultat.

Le CROD est structuré de la façon suivante :

- La colonne 1 présente les produits selon leur origine et les charges selon leur destination,
- La colonne 2 présente spécifiquement les produits issus de la générosité du public et leurs emplois par destination. Cette colonne est identique à celle du CER et sera présentée au point suivant relatif à la présentation du CER.

## Note CROD et CER

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	Exercice 31/12/22 (selon ANC 2018-06)		Exercice 31/12/21 (selon ANC 2018-06)	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
<b>PRODUITS PAR ORIGINE</b>				
<b>1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>	<b>982 476</b>	<b>982 476</b>	<b>1 195 781</b>	<b>1 195 781</b>
1.1 Cotisations sans contrepartie				
1.2 Dons, legs et mécénat				
- Dons manuels	687 696	687 696	814 385	814 385
- Legs, donations et assurances-vie				
- Mécénat	294 780	294 780	381 396	381 396
1.3 Autres produits liés à la générosité du public				
<b>2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>	<b>1 013 872</b>		<b>1 489 717</b>	
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie	939 665		1 469 642	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	74 207		20 075	
<b>3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS</b>				
<b>4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS</b>				
<b>5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS</b>	203 772	186 772	270 435	70 435
<b>TOTAL</b>	<b>2 200 121</b>	<b>1 169 249</b>	<b>2 955 933</b>	<b>1 266 216</b>
<b>CHARGES PAR DESTINATION</b>				
<b>1 - MISSIONS SOCIALES</b>				
1.1 Réalisées en France				
- Actions réalisées par l'organisme	311 454	311 454	341 596	299 836
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	865 266	193 245	1 479 736	389 167
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme	1 849	1 849		
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger	118 250	118 250	220 294	120 000
<b>2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS</b>				
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	487 506	456 731	539 848	340 375
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	54 174		41 105	
<b>3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT</b>	200 462		199 517	
<b>4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS</b>	3 585			
<b>5 - IMPÔT SUR LES BENEFICES</b>	0			
<b>6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE</b>	157 575	87 720	133 837	116 837
<b>TOTAL</b>	<b>2 200 121</b>	<b>1 169 249</b>	<b>2 955 933</b>	<b>1 266 216</b>
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## Note CROD et CER

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Exercice 31/12/22 (selon ANC 2018-06)		Exercice 31/12/21 (selon ANC 2018-06)	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
<b>PRODUITS PAR ORIGINE</b>				
<b>1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 492</b>	<b>2 492</b>
Bénévolat	0	0	992	992
Prestations en nature	0	0	1 500	1 500
Dons en nature	0	0	0	0
<b>2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>	<b>532 242</b>		<b>65 140</b>	
<b>3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE</b>	<b>0</b>			
Prestations en nature	0			
Dons en nature	0			
<b>TOTAL</b>	<b>532 242</b>	<b>0</b>	<b>67 632</b>	<b>2 492</b>
<b>CHARGES PAR DESTINATION</b>				
<b>1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES</b>	<b>137 518</b>	<b>0</b>	<b>2 091</b>	<b>2 091</b>
Réalisées en France	55 151	0	2 091	2 091
Réalisées à l'étranger	82 367	0		
<b>2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDOS</b>	<b>329 585</b>	<b>0</b>		
<b>3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT</b>	<b>65 140</b>	<b>0</b>	<b>65 542</b>	<b>402</b>
<b>TOTAL</b>	<b>532 242</b>	<b>0</b>	<b>67 632</b>	<b>2 492</b>

### Produits par origine

Les produits du CROD sont présentés conformément à la réglementation comptable et selon les précisions complémentaires ci-dessous :

#### Produits liés à la générosité du public

Les ressources collectées auprès du public se composent de dons manuels ainsi que de mécénats. Break Poverty Foundation n'a pas collecté d'autres produits liés à l'appel à la générosité du public.

Les ressources issues de la générosité publique sont affectées en priorité les missions sociales. Si les ressources issues de la GP sont supérieures au total des Missions sociales, le surplus financera les frais de recherche de fonds liés à la générosité du public puis les frais de fonctionnement.

#### Produits non liés à la générosité du public

Sont inscrits dans cette rubrique :

- Le poste « contributions financières » constitué principalement des fonds versés par des entités à but non lucratif.
- Les « autres produits » constitués principalement de prestations de services réalisées pour un tiers et pour l'Institut Break Poverty, et d'aide à l'embauche.
- La reprise au résultat de la dotation consommable.

### Charges par destination

Les postes de charges par destination se structurent de la manière suivante :

Le poste « **Missions sociales** » correspond aux trois domaines d'intervention conformément à l'objet social du Fonds de dotation. Elles sont définies comme suit :

## Note CROD et CER

- Soutien à la petite enfance : favoriser l'éveil de chaque enfant dès le plus jeune âge via le développement de lieux d'accueil dans les quartiers prioritaires, la mise en place d'ateliers de développement de l'éveil et du langage etc.
- Prévention du décrochage scolaire : offrir l'accompagnement nécessaire à chaque enfant pour lui donner les moyens de réussir dans sa scolarité via un suivi individualisé, un apprentissage en groupe restreints etc.
- Accès au premier emploi : permettre aux jeunes issus de milieux défavorisés de se familiariser avec le monde de l'entreprise et d'élaborer un projet professionnel via du mentorat, des ateliers de formation, de la mise en réseau etc.

Le fonds de dotation a instauré un système de répartition de ses charges selon une comptabilité analytique en fonction des règles d'affectation validées en Conseil d'Administration.

Le poste « **Frais de recherche de fonds** » comprend :

- Des coûts directs liés à l'ensemble des frais relatifs à la réalisation des actions :
  - La fourniture de petit matériel administratif
  - Les honoraires ou frais de sous-traitance d'actions de collecte (base de données, campagne de collecte)
  - Les frais de communication offline
  - Les frais de campagne marketing offline
  - Les frais bancaires liés à la collecte
  - Les frais de fabrication et d'affranchissement des publipostages et plaquettes

Ces activités sont assurées par les équipes dons et mécénats qui déterminent le pourcentage de temps passés sur ces activités pour en déterminer la masse salariale chargée affectée à cette activité.

Le poste « **Frais de Fonctionnement et frais de communication institutionnelle** » regroupe :

- Des coûts directs liés à l'ensemble des frais relatifs à la réalisation des actions :
  - Les frais relatifs à l'exploitation des locaux (énergies, entretien)
  - Les honoraires d'expertise comptable relatifs aux comptes sociaux et comptes combinés
  - Les honoraires du commissaire aux comptes, avocats et autres prestataires d'accompagnement sur des sujets hors collecte et mission sociale
  - Les assurances générales
  - Les remboursements des frais de déplacement des bénévoles pour les instances
  - Les frais de réceptions
  - La formation du personnel
  - La maintenance informatique
  - Les impôts liés à l'exploitation des locaux (taxe habitation)
  - La masse salariale chargée du personnel administratif (comptabilité, gestion, ressources humaines, direction, informatique) hors temps affecté sur les autres activités
  - La quote part de masse salariale du temps passé par l'équipe communication sur la communication institutionnelle

Les postes « **Dotations aux provisions et dépréciations** », « **Impôt sur les bénéfices** » et « **Reports en fonds dédiés de l'exercice** » correspondent aux postes du compte de résultat et n'appellent pas de commentaires particuliers.

Les **principes et règles d'affectation** permettant d'évaluer les **charges par destination** sont présentés ci-dessous et correspondent aux règles définies antérieurement au nouveau règlement pour établir la colonne « **Emplois** » du **CER**.

### Principes d'affectation des charges

- **Missions sociales** : Les dépenses relatives aux missions sociales correspondent aux coûts engagés pour la réalisation des opérations. Ce sont les coûts qui disparaîtraient si la mission sociale n'était pas réalisée ou si elle s'arrêtait.

Ces dépenses comprennent les charges directement affectables à une mission sociale et les charges indirectes réparties selon des clés de répartition.

Au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2022, les règles d'affectation des dépenses ont été les suivantes :

- Dépenses directes liées aux rémunérations imputées aux missions sociales :
  - Directrice Générale : 70%
  - Directeur Programme : 100%
  - Stagiaire Programme : 100%
  - Responsable Administrative et financière : 50%
  - Assistante de Direction : 50%
  - Responsable du Développement : 25%
  - Chargée de Développement : 25%
  - Chargées de Communication et Marketing : 25%
- Dépenses directes liées aux rémunérations imputées à la communication :
  - Directrice Générale : 10%
  - Responsable Administrative et financière : 10%
  - Assistante de Direction : 10%
  - Responsable du Développement : 25%

## Note CROD et CER

- Chargée de Développement : 25%
- Chargées de Communication et Marketing : 25%
  
- Dépenses directes liées aux rémunérations imputées aux frais de collecte :
  - Directrice Générale : 5%
  - Responsable Administrative et financière : 5%
  - Assistante de Direction : 5%
  - Responsable du Développement : 35%
  - Chargée de Développement : 35%
  - Chargées de Communication et Marketing : 35%
  
- Dépenses directes liées aux rémunérations imputées aux frais de fonctionnement :
  - Directrice Générale : 15%
  - Responsable Administrative et financière : 35%
  - Assistante de Direction : 35%
  - Responsable du Développement : 15%
  - Chargée de Développement : 15%
  - Chargées de Communication et Marketing : 15%
  
- Les autres charges directes sont affectées à l rubrique d'emploi concernée.
  
- Les charges indirectes sont affectées en fonction de clefs de répartition approuvées par le Conseil d'Administration.
  
- Les charges de personnel imputées aux frais de collecte ont été affectées de la manière suivante :
  - Frais d'appel à la générosité du public : 50%
  - Frais de recherches des autres fonds privés : 50%

## Tableau de réconciliation du compte de résultat (CR) avec le CROD

Au regard des règles d'affectation exposées ci-dessus, voici un tableau de réconciliation des postes de charges du compte de résultat avec les postes de charges par destination du CROD :

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET DU COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	Missions sociales				Frais de recherche de fonds		Frais de fonctionnement	Dotations aux provisions	Impôt sur les bénéfices	Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés figurant dans les rubriques :		Report en fonds dédiés	TOTAL COMPTE DE RESULTAT
	Réalisées en France		Réalisées à l'étranger		Générosité du public	Autres ressources				Autres produits liés à la générosité du public	Autres produits non liés à la générosité du public		
	par l'organisme	Versements à d'autres organismes	par l'organisme	Versements à d'autres organismes									
Achats de marchandises													
Variation de stock													
Autres achats et charges externes	11 000		1 849		433 332		108 786						534 947
Aides financières		865 266		118 250									983 516
Impôts, taxes et versement assimilés							4 466						4 466
Salaires et traitements	209 151				38 892	38 892	53 444						340 379
Charges sociales	91 302				15 282	15 282	33 778						155 645
Dotations aux amortissements et dépréciations								3 585					3 585
Dotations aux provisions													
Report en fonds dédiés											157 575		157 575
Autres charges	1							7					8
Charges financières													
Charges exceptionnelles													
Participations des salariés aux résultats													
Impôt sur les bénéfices													
<b>TOTAL</b>	<b>311 454</b>	<b>865 266</b>	<b>1 849</b>	<b>118 250</b>	<b>487 806</b>	<b>54 174</b>	<b>200 462</b>	<b>3 585</b>				<b>157 575</b>	<b>2 200 121</b>

## Note CROD et CER

### Présentation du compte d'emploi annuel des ressources (CER)

Le compte d'emploi annuel des ressources au 31 décembre 2022 est établi conformément au nouveau règlement ANC n°2018-06 et complété du règlement ANC n°2020-08.

Le CER permet d'assurer le suivi dans le temps de l'emploi des ressources non affectées issues de la générosité du public collectées (RGP).

EMPLOIS PAR DESTINATION	Exercice 31/12/22 (selon ANC 2018-06)	Exercice 31/12/21 (selon ANC 2018-06)	RESSOURCES PAR ORIGINE	Exercice 31/12/22 (selon ANC 2018-06)	Exercice 31/12/21 (selon ANC 2018-06)
<b>EMPLOIS DE L'EXERCICE</b>			<b>RESSOURCES DE L'EXERCICE</b>		
<b>1 – MISSIONS SOCIALES</b>			<b>1 – RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>		
1.1 Réalisées en France			1.1 Cotisations sans contrepartie		
- Actions réalisées par l'organisme	311 454	299 836	1.2 Dons, legs et mécénats		
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France	193 245	389 167	- Dons manuels	687 696	814 385
1.2 Réalisées à l'étranger			- Legs, donations et assurances-vie	294 780	381 396
- Actions réalisées par l'organisme	1 849		- Mécénats		
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger	118 250	120 000	1.3 Autres ressources liées à la générosité du public		
<b>2 – FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS</b>					
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	456 731	340 375			
2.2 Frais de recherche d'autres ressources					
<b>3 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT</b>	0				
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	<b>1 081 529</b>	<b>1 149 378</b>	<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>	<b>982 476</b>	<b>1 195 781</b>
<b>4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS</b>	0		<b>0 2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS</b>	0	0
<b>5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE</b>	87 720	116 837	<b>3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS</b>	186 772	70 435
<b>EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE</b>			<b>DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>1 169 249</b>	<b>1 266 215</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 169 249</b>	<b>1 266 216</b>
			<b>RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)</b>	0	0
			(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	0	0
			(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice		
			<b>RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)</b>	0	0
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>			<b>EMPLOIS DE L'EXERCICE</b>		
<b>1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES</b>			<b>1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>		
Réalisées en France	0	2 091	Bénévolat	0	992
Réalisées à l'étranger			Prestations en nature	0	1 500
<b>2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS</b>			Dons en nature		
<b>3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT</b>	0	402			
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>2 493</b>	<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>2 492</b>

Fonds dédiés liés à la générosité du public	Exercice N	Exercice N-1
<b>Fonds dédiés liés à la générosité du public en début d'exercice</b>	<b>201 837</b>	<b>155 435</b>
(-) Utilisation	186 772	70 435
(+) Report	87 720	116 837
<b>Fonds dédiés liés à la générosité du public en fin d'exercice</b>	<b>102 785</b>	<b>201 837</b>

### Suivi des Ressources liées à la générosité du public (GP)

Les ressources issues de la GP sont constituées des dons de particuliers et d'entreprises sans conventions de mécénat, des cotisations sans contrepartie, ainsi que de produits de mécénat. Ces postes sont identiques à ceux du CROD et du compte de résultat.

## Note CROD et CER

### Ressources reportées liées à la générosité du public - Solde d'ouverture

Le solde d'ouverture correspond au solde de clôture du 31 décembre 2021. Ce solde de ressources GP est nul à la clôture de l'exercice.

### Ressources collectées dans l'année

Les ressources issues de la générosité publique collectées dans l'année correspondent à celles figurant au CROD. Elles sont constituées des « Dons » et « mécénats ». Elles s'élèvent à 982 476 €, soit 84,03 % des ressources GP du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022.

### Ressources employées dans l'année

Les ressources issues de la générosité publique financent en priorité les missions sociales. Si les ressources issues de la GP sont supérieures au total des Missions sociales, le surplus financera les frais de recherche de fonds liés à la générosité du public puis les frais de fonctionnement.

L'affectation par emplois des ressources collectées auprès du public sur l'exercice couvre les dépenses réalisées par le Fonds de dotation pour un montant de 1 081 529 € réparti comme suit :

- Missions sociales réalisées en France : 504 699 € soit 71,27 %
- Missions sociales réalisées à l'étranger : 120 099 € soit 11,10 %
- Frais de recherche de fonds : 456 731 € soit 42,23 %

Enfin, les dotations et reprises sur fonds dédiés de la générosité du public représente l'utilisation des fonds liés à la GP affectés par le donateur, ou la constatation du fonds dédié liés à la GP lorsque la ressource concernée n'a pu être utilisée conformément à sa demande sur l'exercice. Ces mouvements visent à neutraliser les ressources affectées et leurs emplois afin de produire in fine un solde de ressources GP non affectées.

### Investissements financés dans l'année

Les **investissements** sont prioritairement financés par les ressources émanant de la générosité du public.

Les investissements nets d'amortissements financés par des ressources GP sont nuls sur cet exercice.

Les désinvestissements nets liés à la générosité du public sont nuls sur cet exercice.

### Ressources reportées liées à la générosité du public - Solde de clôture

Le solde de clôture correspond au solde d'ouverture additionné des ressources liées à la GP collectées dans l'année, diminuées des emplois et investissements de l'année. Ce solde de ressources GP est nul à la clôture des comptes 2022.